

**Décision n° 2023-009
relative aux tarifs fixés dans le cadre d'un voyage
en Grèce du 2 au 11 mai 2023**

L'Administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick Ricard dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

Vu la délibération n° 1.04 du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2021 portant délégation de compétences du CA au Président ;

Vu le contrat signé le 10 janvier 2023 avec ARISTA ;

Décide

Article 1. Tarifs

Dans le cadre d'un voyage en Grèce organisé du 2 au 11 mai 2023 par le département Lettres et Arts de l'ENS de Lyon, les tarifs pris en charge par les participants sont fixés comme suit :

	Montant pris en charge totalement par le participant
Enseignant-chercheur ou personnel de l'ENS de Lyon	800 euros
Élève fonctionnaire stagiaire rémunérés de l'ENS de Lyon	800 euros
Étudiant non rémunéré de l'ENS de Lyon	250 euros
Personne extérieure à l'ENS de Lyon	800 euros

Les participants effectueront ce paiement auprès de M. l'agent comptable ou de son mandataire avant la date de départ du voyage.

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du représentant légal de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Article 2. Entrée en vigueur

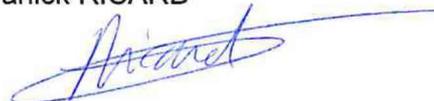
La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 18 janvier 2023,

Yanick RICARD



Administrateur provisoire de l'ENS
de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2023 »